



DDTM des BOUCHES-DU-RHONE

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**

**A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AUX DOSSIERS
ADMINISTRATIFS**



A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ? Le formulaire doit permettre, par une analyse succincte du projet, d'une part, et des enjeux de conservation d'autre part, de démontrer que toute incidence du projet sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 est exclue. Si tel n'est pas le cas et qu'un doute subsiste sur d'éventuelles incidences, une évaluation plus poussée doit être conduite.

*Ce formulaire est à remplir par le **demandeur**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.7 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence. Destiné à faciliter les obligations des personnes physiques menant de petits projets, il relève de l'exception et n'exonère pas d'un contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000 lorsque le projet est situé dans un site natura 2000 ou à proximité immédiate. Au cas par cas, l'administration qui instruit le projet peut être amenée à demander les compléments d'information nécessaires.*

Dans quels cas utiliser ce formulaire ?

*Il est destiné surtout aux **personnes physiques** menant des **projets de faible ampleur** et il distingue deux cas :*

Cas 1 (p. 2 et 3) :

L'emprise du projet est située entièrement à l'extérieur des sites Natura 2000,

Cas 2 (p. 5 et suivantes) :

L'emprise du projet est située tout ou partie dans un site Natura 2000 (dans ce cas prendre contact préalablement avec la structure animatrice du site natura 2000 concerné pour connaître les enjeux présents sur le secteur du projet et les environs)

Le demandeur doit s'efforcer de fournir au mieux de ses connaissances les renseignements requis pour que l'étude d'incidence soit validée par le service instructeur ou administration chargée d'autoriser le projet. Il convient de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

S'il ne peut être fait appel à un expert naturaliste professionnel, il est recommandé de se faire aider, si possible et en cas de besoin, par le tissu associatif local en matière de protection de l'environnement.

Coordonnées du demandeur :

Nom : GFA du Grand Moutonnier représenté par Michel ROULET Gérant
Adresse : 84, Chemin du Moutonnier

Téléphone : 06 33 68 53 32 Fax :

Email : micaroulet@gmail.com

2ème cas : projet tout ou partie dans un site Natura 2000

Si le site Natura 2000 bénéficie d'un document d'objectifs (DOCOB) approuvé, on trouvera dans celui-ci la plupart des renseignements relatifs à la présence d'espèces ou d'habitats dont la protection est visée par Natura 2000.

Les DOCOB sont consultables en mairie ou sur le site internet de la DREAL PACA.

0 Contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000, chargée de la mise en œuvre du DOCOB

Avez-vous contacté l'animateur (recommandé) ? Oui

Avez-vous consulté le DOCOB du site Natura 2000 ? Oui

L'animateur a-t-il porté à votre connaissance des enjeux particuliers de conservation sur le secteur du projet ou alentour ? (préciser ci-dessous)
NB : la structure animatrice a seulement un rôle d'information et n'est chargée ni de contribuer à l'élaboration du dossier d'incidence ni de donner un avis sur celui-ci

Maintien d'arbres morts pour une conservation de la biodiversité.

1 Description du projet**a. Nature et description du projet**

Le projet a pour but d'améliorer et de restructurer les parcelles agricoles du GFA du Grand Moutonnier prairies de Foin de Crau) pour améliorer la rentabilité du travail agricole et économiser l'eau d'irrigation .

Etat actuel :

La propriété du GFA du Grand Moutonnier d'une surface totale de 60ha environ appartient à une même famille depuis plus d'un siècle. La surface de prairie de foin de Crau arrosée de façon traditionnelle par l'eau de la Durance est actuellement d'environ 44ha. Le réseau d'arrosage par canaux en terre et martelières (vanne de distribution) est vétuste et en très mauvais état. Le nivellement des prairies est d'origine (17e et 18e siècle pour les plus anciennes, 20e pour les plus récentes) ce qui engendre de nombreuses pertes d'eau et un temps excessif pour l'arrosage des prairies les plus anciennes. Les haies actuelles se sont élargies au fil du temps sur la prairie et de nombreux arbres sont morts faute d'entretien régulier .D'autre part certaines parcelles bordées de haies sont trop petites pour permettre une exploitation rationnelle par les engins agricoles.

La propriété a subi un incendie criminel en juin 2017 qui a provoqué la destruction de plus de 12ha (dans propriété du GFA et SCI mitoyenne) de parcelles non cultivées, boisement naturel, garrigue et haies (environ 1000ml de haies détruites)

Projet:

Le projet a pour but de rationaliser le réseau d'arrosage, augmenter la surface de quelques parcelles, niveler les anciennes prairies, tout en respectant le caractère de bocage traditionnel de cette campagne préservée à la limite de l'urbanisation de la Ville d'Istres, et replanter les haies et espaces détruits par l'incendie de 2017

Le projet comprend les travaux principaux suivants :

- Restructuration du réseau d'arrosage par suppression de certains anciens canaux, création de nouveaux canaux en terre et restructuration de canaux existants
- Réduction des haies existantes en conservant le biotope actuel , et replantation des arbres manquants
- Suppression de certaines haies : 440ml de haies dans 6 parcelles différentes représentant 1,2% du linéaire total de haies
- Plantation de nouvelles haies composées de cyprès de Provence ou peuplier d'Italie doublé d'arbustes variés (troène commun, laurier sauce, cornouiller sanguin ...). Toutes ces espèces sont présentes dans les haies existantes.
- Nivellement des anciennes prairies sur une surface de 18ha
- Création de nouvelles prairies sur une surface de 7ha

L'évaluation d'incidences porte sur deux sujets :

- restructuration des haies existantes
- restructuration du réseau d'arrosage

- b. Le projet comporte-t-il des **éclairages nocturnes** ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

Non.

- c. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

La zone comprend un réseau actuel de canaux d'arrosage et de roubines d'évacuation des eaux excédentaires. La restructuration du réseau d'arrosage permet d'optimiser le réseau de canaux en réduisant le nombre de martelières . Le linéaire de roubines sera augmenté de 670 ml à 1740 ml . Cependant toutes les haies existantes et à créer seront arrosées de façon permanente par l'arrosage des prairies bordant toutes ces haies. Le plan "Réseau arrosage" fait apparaître les modifications du projet sur l'état actuel.

- d. **Essences concernées si des arbres sont supprimés** (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Les essences concernées sont :

- Peupliers d'Italie : diamètre 20 cm à 50 cm, nombre au §b
- Frênes : diamètre 20 cm à 40 cm, nombre au §b
- Cyprès de Provence : diamètre 20 cm à 50 cm, nombre au §b
- Figuiers : diamètre 20 cm à 50 cm, nombre au §b

- Muriers : diamètre 20 cm à 40 cm, nombre au §b
- Robiniers : diamètre 20 cm à 30 cm, nombre au §b
- Chêne blanc : diamètre 20cm : 1 unité

e. Localisation et cartographie

Joindre obligatoirement un plan du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.), avec fonds de plan IGN au 1/25 000ème. Les arbres supprimés et conservés doivent y être repérés.

Le projet est situé :

Nom de la commune : Istres Département des Bouches-du-Rhône
Lieu-dit et adresse : Domaine du Grand Moutonnier 84 Chemin du Moutonnier 13800 Istres

Site Natura 2000 dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

- A l'intérieur du site (Crau centrale et Crau sèche) : (FR9301595). Les objectifs susceptibles d'être impactés sont :
 - Objectif 4 : Favoriser la préservation de haies bocagères de qualité et de leur fonctionnalité.
 - Objectif 10 : Préserver les surfaces de fauche et leur gestion traditionnelle
 - Objectif 16 : Favoriser les milieux de stationnements ou de repos des espèces d'oiseaux migrateurs

b. Etendue du projet

Surface de la partie de propriété restructurée : 25ha

Restructuration des haies existantes :

Linéaire de haies existantes : 3700 ml
Linéaire de haies conservées : 2500 ml
Linéaire de haies à regarnir : 760 ml
Linéaire de nouvelles haies : 1220 ml
Linéaire de haies supprimées : 440 ml
Linéaire de haies après projet : 4480 ml (gain de 780ml)

Restructuration du réseau d'arrosage (sur l'ensemble de la propriété soit 60ha)

Linéaire de canaux existants : 5470 ml
Linéaire de nouveaux canaux : 1590 ml
Linéaire de canaux à améliorer : 3950 ml
Linéaire de canaux supprimés : 1520 ml
Linéaire de canaux après projet : 5540ml

Description restructuration des haies :

1- Haie 1 : entre parcelles 118 et 129 : reste de haie de peuplier ayant brûlée en juin 2017

Linéaire de haie à supprimer : 40ml comprenant environ 8 peupliers en mauvais état
Nouvelle haie à créer entre les deux parcelles (110ml) et au nord (60ml)

2- Haie 2 : entre parcelles 85 et 86 : reste de haie de cyprès ayant brûlée en juin 2017
Linéaire d'origine de la haie avant l'incendie : 140ml , reste 12 cyprès épars
Nouvelles haies à créer sur les limites est (170ml) et ouest (210ml) des parcelles 85 et 86
Haie à restaurer en limite nord 180ml

3- Haie 3 : dans parcelle 323 : reste de haie de cyprès ayant brûlée en juin 2017
Linéaire d'origine de la haie avant l'incendie : 200ml
Linéaire de haie à supprimer : 80ml comprenant 26 cyprès
Nouvelles haies à créer sur les limites nord (270ml), ouest (190ml) et sud (210ml)

4- Haie 4 : entre les parcelles 77 et 78 : réunification de 2 parcelles pour permettre l'arrosage depuis un seul canal en limite est
Linéaire de haie à supprimer : 100ml comprenant 46 cyprès, 2 figuiers, 2 muriers, 1 frêne
Linéaire de haie à restaurer en limite nord (210ml) et est (120ml)

5- Haie 5 : entre les parcelles 73 et 123 : réunification de 2 parcelles pour permettre l'arrosage depuis un seul canal en limite est
Linéaire de haie à supprimer : 170ml comprenant 16 peupliers , 15 frênes, 3 robiniers
Linéaire de haie à restaurer en limite ouest (130ml), nord (120ml)

6- Haie 6 : entre parcelle 129 et bergerie : risque de chute sur la bergerie
Linéaire de haie à supprimer : 50ml comprenant 11 cyprès, 1 murier, 1 jeune chêne blanc, 2 figuiers

c. Période envisagée pour les travaux

Automne et Hiver.

d. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

Le projet ne crée pas de discontinuité dans la trame boisées car la suppression de haies est limitée en longueur (longueur maximum 170ml) et en emplacement (suppression dans 6 parcelles différentes)

- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ?

Il y a quelques vieux arbres dans les haies (cyprès de provence ou peuplier d'Italie) : voir photos "Végétation existante"

- l'emprise du projet est-elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

Oui, des canaux d'irrigations et roubines d'évacuation

- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

Non visuellement.

- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

Corneilles et Pies.

- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

Probablement

Insectes (à proximité immédiate des sites natura 2000)

- y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ?

Oui, vieux arbres et arbres morts: voir photos "Végétation existante"

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues.

La zone d'influence est généralement plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

La zone d'influence du projet est limité à la zone d'intervention soit une surface de 25ha

- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations, bruit
- Comblement de vallons (influence sur l'aval ou la périphérie du projet)
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation du projet
- Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une **cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.**

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site. Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

L'état de lieux de la zone d'influence est le suivant (voir photos dans "photos Etat des lieux")

- Prairies de foin de Crau en arrosage traditionnel
- Haies coupe vent essentiellement constituées de cyprès de provence et peuplier d'Italie. Certaines haies comprennent d'autres espèces : peuplier blanc , frêne, murier, figuier, cerisier, robinier, févier d'Amérique

Ces haies sont souvent complétées par des arbustes variés surtout au nord de celle-ci : roncier, cornouiller rouge, aubépine, troène commun, laurier sauce, noisetier...

- Parcelles non cultivées correspondant à d'anciens vergers d'amandiers
- Parcelles boisées d'arbres dans deux zones différentes :

a- Zone humide : arbres (peuplier blanc , frêne, murier, figuier, cerisier, robinier, platane) et arbustes (cornouiller rouge, aubépine, troène commun, laurier sauce, noisetier...) : dans parcelle AA59 surface 8000m² , parcelle AA81 surface 2755 m²

b- Zone sèche : arbres (pins, chêne vert, chêne kermès, olivier) et arbustes (cyste de Montpellier, argelas, ronciers, romarin...) : parcelle 118 surface 24 755 m²

Les parcelles boisées sont entièrement conservées dans le projet

TABLEAU HABITATS NATURELS :

(parmi les habitats présents, listés ci-dessous, distinguer les habitats naturels ayant justifié la désignation du site Natura 2000, faisant seuls l'objet de la présente évaluation, liste consultable dans le DOCOB ou à défaut sur

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/departements/DEPFR824.html>)

Remplissez en fonction de vos connaissances et des indications contenues dans le DOCOB

TYPE D'HABITATS NATURELS		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :	X	Prairie de foin de Crau Garrigue Anciens vergers d'amandiers
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	X	Zone humide : feuillus mixtes Zone sèche : résineux et persistants
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :	X	Canaux d'arrosage et roubines
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu Haies végétales	X	Haies coupes vent

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE du ou des sites natura 2000 concernés :

(lister ici uniquement les espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 concernés, liste consultable dans le DOCOB ou à défaut sur

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/departements/DEPFR824.html>)

Remplissez en fonction de vos connaissances ou des indications contenues dans le DOCOB

Pour les espèces végétales et animales (hors oiseaux), une présélection de l'ensemble des espèces ayant justifié les sites des Bouches-du-Rhône a été faite ci-dessous. Celle-ci n'a pas été faite pour les oiseaux. Dans tous les cas, se reporter à la liste des espèces ayant justifié les sites natura 2000.

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Présent ou potentiel ?	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation, avérée ou potentielle, de la zone d'étude par l'espèce...)	Nature et niveau de l'incidence
Amphibiens et Reptiles	Triton crêté			
	Cistude d'Europe			
	Phyllodactyle d'Europe			
Invertébrés	Cordulie à corps fin			
	Agrion de mercure			
	Damier de la succise			
	Laineuse du prunellier			
	Ecaille chiné			
	Lucane cerf-volant			
	Pique-prune			
	Rosalie des Alpes			
	Grand capricorne			
	Ecrevisse à pattes blanches			
Mammifères	Castor d'Europe			

	Grand Rhinolophe	Potentiel		
	Petit Rhinolophe	Potentiel		
	Rhinolophe Euryale			
	Grand Murin	Potentiel		
	Petit Murin	Potentiel		
	Murin de Bechstein	Potentiel		
	Murin de Capaccini			
	Murin à oreilles échancrées			
	Minioptère de Schreibers	Potentiel		
	Barbastelle			
Poissons	Lamproie marine			
	Lamproie fluviatile			
	Apron			
	Chabot			
	Barbeau méridional			
	Bouvière			
	Blageon			
	Toxostome			
	Alose feinte			
Plantes	Sabline de Provence			

Oiseaux (<u>lister uniquement ici les espèces ayant justifié la désignation des ZPS concernées</u>)	Faucon crécerellette	Potentiel		
	Rollier d'Europe	Potentiel		

Le cas échéant, autres espèces remarquables animales ou végétales (à titre d'information)				

4 Incidences du projet

Reprendre sommairement ici les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Destruction potentielle d'habitat des espèces de mammifères

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et dans quelles proportions) :

Néant

Perturbation d'espèces migratrices sur les haies exploitées.

Néant

Perturbation du Rollier d'Europe et du Faucon crécerellette sur les corridors écologiques.

Néant

Mesures compensatoires :

1 - Plantation de nouvelles haies : 1220ml pour 440ml de haies supprimées

2- Faciliter l'habitat des espèces animales , en stockant une partie des arbres morts provenant des haies supprimées à proximité des parcelles restructurées (au nord de la parcelle 323 et dans la parcelle boisée 118

3- Conservation du linéaire global de canaux d'arrosage et augmentation du linéaire de roubine , favorisant la vie en milieu semi humide

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de celui-ci.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 concernés ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint au dossier administratif du projet et remis au service instructeur.

Préciser les raisons pour lesquelles le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites natura 2000 concernés :

Les travaux de restructuration permettent d'améliorer l'état du biotope actuel et de pérenniser son développement dans les années futurs.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint au dossier administratif du projet et remis au service instructeur.

**Reconnaissance de terrain
effectuée le : 26/11/2019**

**Fait à ISTRES le 17 décembre
2019.....**

Par : Michel Roulet

signature



